

GUIDE DE

pêche

14



GÉNÉRATION
PÊCHE

Agir ensemble pour les rivières

En Normandie, plus de 34 000 km de rivières parcourent notre territoire, constituant ainsi une précieuse ressource en eau et un habitat naturel pour la faune et la flore.

La Région Normandie est soucieuse de sauvegarder cette biodiversité et ce patrimoine naturel. Elle s'associe aux acteurs du territoire, dont les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle s'attache ainsi à proposer un environnement de qualité pour les Normands et tous ses visiteurs, qu'ils soient pêcheurs, randonneurs, ou adeptes des activités nautiques.

Éditorial

Chers amis pêcheurs,



Animés du mandat que vous nous avez confié lors des dernières élections, notre action sera orientée vers des objectifs fondateurs :

- Préserver notre patrimoine aquatique, halieutique, nos rivières, nos poissons
- Défendre le loisir pêche sous toutes ses formes et modes ainsi que tous les pêcheurs qui le pratiquent.

Je ne peux pas ici détailler l'ensemble des actions qui seront conduites, mais juste citer quelques grands axes de travail et d'action, à savoir :

- Maintenir et accroître le nombre de pêcheurs du Calvados
- Associer étroitement les AAPPMA à l'action de la Fédération
- Défendre et représenter la pêche associative devant les diverses instances et en relation étroite et apaisée avec tous nos partenaires
- Favoriser et faciliter la réciprocité afin de rationaliser les moyens dans un souci d'économies, de cohérence par bassins et d'accroissement de l'offre de pêche
- Faciliter et simplifier la réglementation en défendant tous les modes de pêcher, sans exception
- Lutter contre le braconnage, notamment le braconnage organisé qui pille la ressource et détruit les efforts de la communauté des pêcheurs
- Poursuivre et amplifier les actions de formation des jeunes (et moins jeunes) pêcheurs et l'information du grand public pour le respect et la connaissance des rivières, des poissons et de la pêche

- Maintenir la pisciculture fédérale pour la production de poissons de qualité, sanitaires irréprochables, ainsi que les services qu'elle vous procure
- Accroître le domaine pêchable et exiger l'application immédiate de la loi (partage du droit de pêche avec le propriétaire pendant 5 ans en cas de financement public des travaux en rivière). Mettre en valeur ce domaine de façon adaptée et cohérente (travaux, entretiens, parcours labellisés, etc...)
- Améliorer les cours d'eau par la participation active aux politiques publiques de restauration de la continuité écologique et d'améliorations hydromorphologiques, notamment en assurant la maîtrise d'ouvrage de travaux d'effacement des seuils et ouvrages, le rachat des droits d'eau, notamment les droits fondés en titre
- Lutter contre toutes les formes d'attaques ou de dégradation des rivières : pollution de tous ordres, micro et pico hydroélectricité, et tous autres ouvrages barrant les cours d'eau ou altérant les berges, création de plans d'eau dans les lits mineurs ou majeurs notamment en tête de bassin, introduction d'espèces végétales ou animales invasives, destruction de zones humides, etc...)
- Préserver et accroître les connaissances des milieux et des poissons, notamment en lien avec la nouvelle association : Normandie Grands Migrateurs (NGM)

C'est avec vous tous que nous conduirons ces actions avec énergie et conviction, pour les rivières, les poissons et les pêcheurs du Calvados.

**Pour le conseil d'administration,
C. GRIGY
Président**

Remerciements



Infos > Il existe une édition de ce guide de pêche par département. Si vous souhaitez obtenir l'une de ces 3 brochures, vous pouvez en faire la demande auprès des fédérations départementales suivantes :

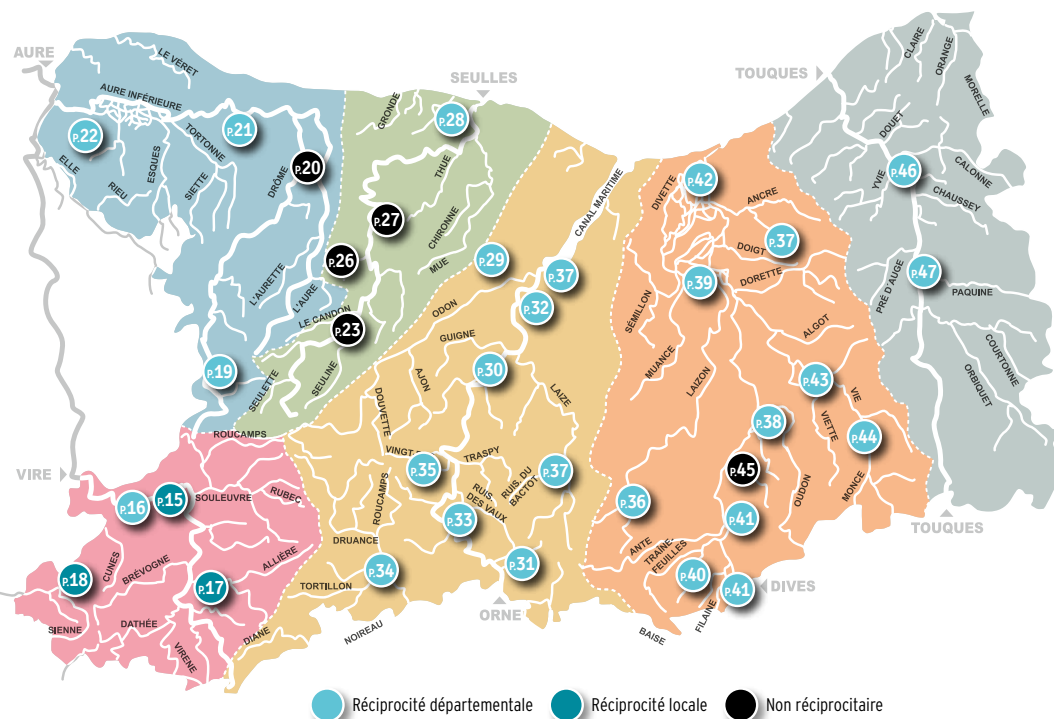
Fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique
3, rue de Bruxelles • 14120 Mondeville
Tél. 02 31 44 63 00

Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique
16, rue du Pont l'Abbé • B.P. 89
50190 Périers • Tél. 02 33 46 96 50

Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
4, rue des Artisans • B.P. 91
61103 Alençon cedex • Tél. 02 33 26 10 66

Ce guide a été réalisé avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Ce guide est une publication de la Fédération du Calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (F.C.P.P.M.A.). Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite. Édition 2017.

 Conception & réalisation > Corlet communication • 1351 • 02 31 35 48 78 • <http://communication.corlet.fr> • Impression > Corlet Imprimeur • 02 31 59 53 00



Bassin de L'Orne

- 29 L'Hameçon Versonnais
- 30 La Mayenne, Cheminots Caennais
- 31 Les Pêcheurs de Pont d'Ouilly
- 32 Union Gaule et Gardon Caennais
- 33 La Suisse Normande
- 34 La Truite Condéenne
- 35 L'Orne Fleurie

Bassin de la Dives

- 36 Le Laizon
- 37 La Gaule des Métallos
- 38 La Gaule Pétruvienne
- 39 Le Brochet Caennais
- 40 La Truite Falaisienne
- 41 Les Pêcheurs de Crocy
- 42 Association Amicale des Pêcheurs à la ligne de la Côte Normande
- 43 Vie et Viette
- 44 La Gaule Livarotaise
- 45 Société de Pêche de Bernières-d'Ailly

Bassin de la Touques

- 46 Association des Pêcheurs à la ligne de la Vallée d'Auge
- 47 Société de Pêche Lexovienne

03 Éditorial

- 06 La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- 07 La Fédération : Parcours Fédéraux et Plans d'eau AAPPMA du Calvados
- 08 Les Ateliers Pêche Nature
- 09 Les poissons du Calvados
- 10 La carte de pêche
- 12 Règlement 2017

Bassin de la Vire

- 15 Société de Pêche de Campeaux
- 16 La pêche de Pont-Farcy
- 17 La Gaule Viroise
- 18 La Gaule Séverine

Bassin de l'Aure

- 19 Les Pêcheurs de la Drôme
- 20 Les Pêcheurs à la ligne de Bayeux
- 21 Les Trois Rivières
- 22 La Gaule du Val-d'Aure

24 Calendrier des heures de pêche 2017

Bassin de la Seulles

- 23 La Truite de Villers-Bocage
- 26 La Truite Seullaise
- 27 Amicale de la Seulles
- 28 Les Deux Vallées



**BANQUE,
ASSURANCE,
TÉLÉPHONIE...
GAGNEZ À COMPARER !**

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE
116, bvd M^{re} Leclerc - 14000 Caen

0 820 890 008 Service 0,12 €/min + prix appel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS B 588 505 354, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr.

ESPACE
BASSE-NORMANDIE
Les Bruyères
14240 CAHAGNES
Tél : 02 31 77 37 96

Préservez ce que la nature nous a donné !

- Restaurer
- Protéger
- Prévenir
- Valoriser

Entretien - Restauration et protection des cours d'eau
Aménagements divers - Aménagements piscicoles



Missions et objectifs

> Développement de la pêche amateur

- Promotion du loisir pêche.
- Élaboration d'un Plan de Développement et de Promotion du Loisir pêche (PDPL)
- Initiation à la pratique de la pêche

> Protection des milieux aquatiques,

Mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental

- Lutte contre la pollution des eaux et la destruction des frayères
- Inventaires piscicoles
- Élaboration d'un Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Aménagement de frayères
- Restauration de la continuité écologique
- Police de la pêche

Retrouvez
toutes ces informations
sur notre site
www.federation-peche14.fr



Mais aussi

Gestion de 2 stations de contrôle des populations de poissons migrateurs.

- 1 Barrage du Grand Moulin sur l'Orne (rive gauche) entre les communes de Feugerolles et May-sur-Orne,
- 2 Barrage du Breuil-en-Auge sur la Touques.

• Pour toute visite, veuillez vous adresser à la Fédération

> Susciter, coordonner et contrôler la bonne exécution des obligations statutaires des associations adhérentes

- Élaboration des plans de gestion piscicole (PGP)

> Concourir au développement du tourisme pêche et de l'activité économique

- Adhésion à la réciprocité interdépartementale
- Participation active à des salons halieutiques

Nous contacter peche.calvados@wanadoo.fr



Dans un souci de maîtrise et de pérennisation des droits de pêche, la fédération s'est portée acquéreuse de parcelles riveraines de bon nombre de cours d'eau de 2^e catégorie où la pêche est autorisée à tout titulaire d'une carte d'une AAPPMA du Calvados, qu'elle soit réciprocitaire ou non ou ayant acquitté une vignette réciprocitaire dans l'un des groupements réciprocitaires (EHGO, CHI, URNE).

2^e catégorie

Rivière l'Elle (affluent de la Vire) : commune de Neuilly-la-Forêt, rive gauche (1 200 m) des fossés du château au Pont de la Flotte.

Rivière l'Orne

- 1 **Lac de retenue EDF de Saint Philbert**, commune de St-Philbert-sur-Orne.

> **Accès** Direction barrage EDF. Réciprocité Orne/Calvados. Attention : dans le département de l'Orne, la perche est un carassier (sa capture est interdite hors ouverture du brochet).

- 2 **En amont de l'usine du Pont des Vers** (route D 182), commune de Mesnil Villement, rive droite (650 m).

> **Accès** Par le GR 36.

- 3 **Lieu-dit « Le Bout du Dessous »**, commune de Cosses-seville, rive droite (800 m).

> **Accès** Entre Pont d'Ouilley et Clécy (route D 168). Prendre à gauche en face de l'église de Cosses-seville sur 1 km (aire de stationnement). Site protégé (respecter flore et faune).

- 4 **Pont de la Mousse**, commune de St-Rémy-sur-Orne, 3 parcours :

- **Pont de Chemin de Fer à St-Martin-de-Sallen** (rive gauche amont et aval) : 300 m

- **Roche à Busnel** à St-Martin-de-Sallen : 250 m

- **Mesnil Roger** : rive gauche aval barrage Caumont-sur-Orne : 130 m

- 5 **Commune de Grimboisq**, rive droite, parcours de 580 m.

> **Accès** Direction Chapelle Ste-Anne, 1^{re} aire de stationnement après l'ancien passage à niveau.

- 6 **En amont du lieu-dit « Le Pont du Coudray »**, rive gauche (1 650 m), commune de Maizet.

> **Accès** Route du Val de Maizet (nombreux accès et aire de stationnement).

Tous ces parcours sont balisés par des pancartes « PARCOURS FÉDÉRAL ». Accédez aux rives en empruntant les passages béton en Y et utilisez les aires de stationnement.

> **Le caravanning y est interdit.**

- 7 **Lieu-dit « Pont de la Mine »**, commune de Feugerolles-Bully, rive gauche (1 100 m) en aval du barrage (interdit sur tout son parcours du 1^{er} janvier au 30 juin).

> **Accès** St-Martin-de-Fontenay (route D 562). Tourner à droite à Intermarché, tout droit 2 km. Traverser le pont à pied.

- 8 **Du pont SNCF de l'Île Enchantée** au lieu-dit « Chemin du Bac d'Athis », commune de Fleury-sur-Orne, rive droite (2 500 m). Respecter les cultures.

Rivière la Tranchée

- 1 **Marais de la Dives** à Troarn, rive droite (500 m).

> **Accès** RN 175, 100 m avant le pont de St-Samson sur la Dives (prendre chemin direction Bures sur Dives).

Rivière la Vire

- 2 **Du pont du Vey**, commune de l'Isigny-sur-Mer au barrage de Porribet (domaine public fluvial). Réciprocité Manche/Calvados sur 15 500 m.

- 3 **Commune de Bures-les-Monts**, rive droite (2 100 m).

> **Accès** Pont de Malloué (commune de Campeaux). Prendre le chemin de terre sur 1 km environ ou par la commune de Bures-les-Monts (suivre le fléchage).

1^{ère} catégorie

Rivière la Vie

Commune de la Brévière, rive droite : 450 m.

Plans d'eau gérés par les AAPPMA du département

Tous ces plans d'eau ont des conditions d'accès et de pêche particulières.

Avant de vous y rendre, prenez contact avec l'AAPPMA gestionnaire.

N°	Nom	Bassin	Commune	Gestionnaire	Catégorie
1	Plan d'eau du Breuil-en-Bessin	AURE	Le Breuil-en-Bessin	FDP14	Eaux Closes
2	Plan d'eau de Falaise	DIVES	Falaise	Truite Falaisienne	1 ^{er} Cat.
3	Plan d'eau de Culey-le-Patry	ORNE	Culey-le-Patry	Suisse Normande	1 ^{er} Cat.
4	Plan d'eau du Traspay	ORNE	Thury-Harcourt	Orne Fleurie	1 ^{er} Cat.
5	Plan d'eau de Condé-en-Normandie	ORNE	Condé-en-Normandie	Truite Condéenne	1 ^{er} Cat.
6	Plan d'eau de la Dathée	VIRE	Vire	Gaule Viroise	2 ^e Cat.
7	Plan d'eau de Bénay-Bocage	VIRE	Bénay-Bocage	Gaule Viroise	1 ^{er} Cat.
8	Plan d'eau du Vieux Château	VIRE	St-Sever-Calvados	Gaule Séverine	1 ^{er} Cat.
9	Plan d'eau de Pont-Farcy	VIRE	Pont-Farcy	Pêche de Pont-Farcy	1 ^{er} Cat.
10	Plan d'eau du Breuil-en-Auge	TOUQUES	Breuil-en-Auge	APALVA	Eaux Closes

Les Ateliers Pêche Nature



Les Ateliers Pêche Nature sont des lieux d'apprentissage et de détente au bord de l'eau. Toutes les techniques de pêche y sont enseignées. Le participant est sensibilisé aux notions de protection des milieux aquatiques et prend ainsi conscience de la fragilité de son environnement.

Ces ateliers sont encadrés par un professionnel de l'Animation Pêche-Nature (Agent Fédéral) ou animés par les bénévoles passionnés des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de notre département.

Nos animations professionnelles sont ouvertes à toute structure : centre de loisirs, école, maison de retraite, comité d'entreprise...

Ces activités se déroulent au minimum sur une demi-journée ou plus, selon le projet envisagé par le demandeur. Elles sont proposées pour 8 à 12 participants maximum par groupe et selon l'activité.

Mobiles et à l'écoute, nous nous déplaçons avec du matériel adapté et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que nos interventions personnalisées soient un moment privilégié entre vous et la nature.

Stage de pêche



Contactez-nous et nous définirons ensemble le projet que vous souhaitez réaliser !

➤ **FDAAPPMA du Calvados** : 02.31.44.63.00

➤ **Mathias GRUNEWALD** : fd14.grunewald@orange.fr

➤ **Emmanuel HARDELAY** : fd14.hardelay@orange.fr

Atelier Pêche Nature



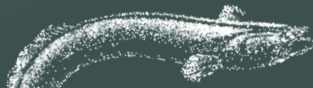
NORMANDIE ASSAINISSEMENT



Mise en conformité d'assainissement non collectif clé en main

Contact : Nicolas Houdant
06 18 99 42 58 - 09 84 15 39 42
contact@normandie-assainissement.com

Les poissons du Calvados



Brème



Je vis dans les eaux douces, lentes et profondes. De couleur argentée avec des reflets bronze, j'ai des flancs gris et un ventre blanc. Je mesure de 30 à 50 cm pour un poids de 2 à 4 kg, et vis en moyenne de 20 à 25 ans.

? **Sais-tu** qu'en mai et juin dans une eau à 17 °C, je peux pondre entre 50 000 et 60 000 œufs ?

Ablette



J'apprécie les cours d'eau à courants lents (rivière, fleuves), et me déplace en bancs. De couleur argentée et brillante, mon dos est gris-bleu. Je mesure environ 20 cm et vis 3 à 6 ans.

? **Sais-tu** que mes écailles sont utilisées pour donner un aspect nacré aux fausses perles ?

Tanche



Je vis dans les étangs peu profonds, à fond de vase et riches en végétation. Solitaire et discrète, je m'active à la tombée de la nuit. Je suis de couleur verte, aux reflets cuivrés sur les flancs et mon ventre est jaunâtre. Je peux mesurer jusqu'à 70 cm et peser 7 kg.

? **Sais-tu** que je disparaiss dans la vase durant la période froide pour réapparaître dès les premiers beaux jours ?

Carpe



On me reconnaît grâce à mon dos brun, mes flancs aux reflets cuivrés, mon ventre jaune et mes « barbillons ». Je pèse entre 20 kg et 50 kg et vis de 18 à 20 ans, mais certaines carpes sont arrivées à 70 ans ! On me pêche mais... on préfère me remettre à l'eau après la pesée et la photo !

? **Sais-tu** que ma bouche s'allonge vers l'avant pour fouiller le fond de l'eau ?

Goujon



Je vis dans les eaux claires et rapides, j'aime les rives peu profondes. Petit poisson (15 cm) de 30 g environ, avec une nageoire caudale fourchue, j'ai un dos bleu vert et des flancs plus clairs avec des taches bleues. Je vis en bande avec une centaine d'autres goujons.

? **Sais-tu** que je suis très sensible à la pollution de l'eau ? Je suis un bio-indicateur de la qualité de l'eau.

Gardon



Petit poisson commun des eaux calmes, mon dos est vert-bleu, mes flancs gris argentés et mon ventre blanc. Mes nageoires pelviennes et anales sont jaune orangé et l'iris de l'œil est rouge. Je me déplace en groupe toujours composé d'individus de la même taille.

? **Sais-tu** que je suis peu sensible à la variation de température et que l'on me retrouve parfois dans les estuaires ?

Chevesne



Je suis un poisson puissant, de 30 à 80 cm, avec de larges écailles cernées de noir. Ma peau est de couleur dégradée allant du brun-vert au doré-argenté. Je vis en bandes, là où le courant est fort. Vorace, friand de mûres, je me nourris de tout, jouant ainsi le rôle de nettoyeur des eaux.

? **Sais-tu** que je suis particulièrement méfiant ? On me capture l'été en me surprenant avec des fruits.

Brochet



Ma morphologie est si typique qu'on ne me confond avec aucune autre espèce. Je possède une dentition redoutable, si tranchante, qu'aucun fil de pêche n'y résiste. D'un naturel plutôt agressif, quand je me mets en chasse, j'ai alors tendance à attaquer toute proie passant à proximité.

? **Sais-tu** que je suis pour beaucoup de pêcheurs, le carnassier roi, le poisson de sport par excellence ?

Perche



On me reconnaît aisément aux bandes noires qui strient mes flancs. Très vorace, je m'intéresse à tout ce qui est en mouvement et recherche des proies de diverses tailles, je serai une de vos premières partenaires de jeu appelée « belle zébrée ».

? **Sais-tu** que la couleur rouge m'attire ?

Sandre



Je me plais dans les eaux calmes, lentes, tempérées et vastes. Mes écailles sont rugueuses, et mon flanc argenté pigmenté de noir. Je peux, à l'âge de 20 ans, atteindre un poids de 12 kilos pour une taille de 1,20 m environ, fuyant la lumière et d'un caractère lunaïque, vous me trouverez près du fond.

? **Sais-tu** que je possède plusieurs paires de crocs ?

Truite arc-en-ciel



Je dois mon nom à la bande irisée qui marque mes flancs. Mais la coloration de mon corps est très variable en fonction des milieux dans lesquels j'évolue. Poisson typique d'élevage, je me montre moins méfiant que l'espèce commune.

? **Sais-tu** que je suis souvent la truite que l'on retrouve chez le poissonnier ?

Truite Fario



Je fais partie des espèces autochtones. Je vis dans les eaux vives, froides et bien oxygénées. J'ai le corps rond et fuselé des nageurs rapides et on me trouve dans les secteurs amont des rivières. Je suis un carnassier me nourrissant surtout d'invertébrés et de petits poissons.

? **Sais-tu** que si je suis originaire du bassin méditerranéen, j'arbore une robe zébrée ?

Anguille



Je suis un poisson serpentiniforme. Je me reproduis dans la Mer des Sargasses. A l'inverse des autres migrateurs, je colonise les eaux continentales pour grossir.

? **Sais-tu** que lorsque je suis toute petite, c'est le courant du Gulf Stream qui me permet d'aller sur les côtes européennes où ont grandi mes parents ?

Saumon atlantique



Salmonidé, j'ai un corps fusiforme recouvert de petites écailles. Je me reproduis de novembre à janvier sur l'amont des cours d'eau. Les alevins émergent au printemps et se dispersent dans des zones courantes de faible profondeur. Après 1 à 2 ans en rivière, ils rejoindront la mer pour y grossir.

? **Sais-tu** que nous sommes les symboles des eaux courantes et de bonne qualité ?



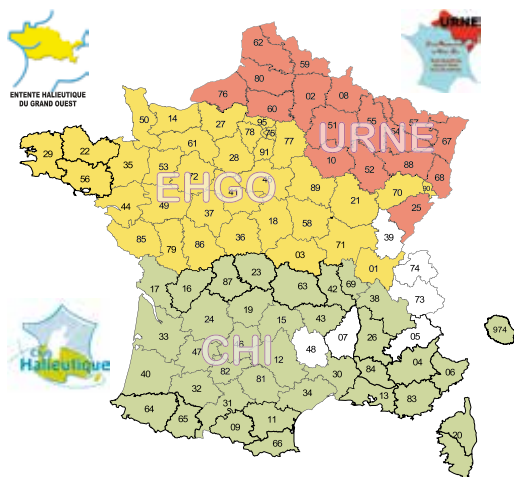
Comment faire pour acheter sa carte de pêche sur internet :



- 1 Allez sur www.cartedepeche.fr
- 2 Inscrivez-vous
- 3 Choisissez votre carte de pêche
- 4 Mettez-la dans votre panier
- 5 Payez avec votre CB (possibilité en 2 fois)
- 6 Imprimez-la chez vous
- 7 Allez pêcher avec votre carte en toute sérénité



Avec la carte de pêche InterFédérale 2017,
pêchez plus loin...



Pour les Pêcheurs de l'EHGO
une carte interfédérale 2017
personne majeure au prix unique de **95€**

La carte de pêche InterFédérale à 95 €
permet de pêcher sur tous les parcours
des associations réciprocitaires
des 91 départements adhérents
au CHI/EHGO/URNE

Tarifs des différentes cartes de pêche 2017

Pêcheurs ayant plus de 18 ans souhaitant pêcher uniquement dans le Calvados	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés	Carte Majeure : 73 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017
Pêcheurs ayant plus de 18 ans souhaitant pêcher dans 91 départements	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés	Carte Majeure Interdépartementale : 95 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017
Pêcheurs ayant entre 12 ans et 18 ans au 1 ^{er} janvier 2017	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés > Réciprocité valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'Urne	Carte Mineure : 20 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017
Pêcheurs ayant moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier 2017	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés > Pêche à une seule ligne > Réciprocité valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'Urne	Carte Découverte : 6 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017
Carte réservée au public féminin	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés > Pêche à une seule ligne > Réciprocité valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'Urne	Carte Découverte Femme : 32 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017
Pêcheurs souhaitant pêcher pendant une semaine et ne possédant pas de carte de pêche	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés > Réciprocité valable dans les départements de l'EHGO, du CHI et de l'Urne	Carte Hebdomadaire : 32 € Valable du 01/01/2017 au 31/12/2017 pour une période de 7 jours consécutifs, renouvelable
Pêcheurs souhaitant pêcher une journée	
> Pêche en 1 ^{re} et 2 ^e catégorie > Tous modes de pêche autorisés	Carte Journalière : 20 € Valable du 01/01/2017 au 30/04/2017 Uniquement sur les lots de l'AAPPMA qui l'a délivrée Carte Journalière : 11 € Valable du 01/05/2017 au 31/12/2017 Uniquement sur les lots de l'AAPPMA qui l'a délivrée

Nota pour la pêche des salmonidés migrateurs, se procurer la CPMA Migrateurs (50 €) et son assortiment chez les dépositaires.

Provert S.A.S.
PROTECTION VALORISATION
ENVIRONNEMENT
RIVIÈRES TECHNOLOGIE

61400 St-Hilaire-le-Chatel
Tél./Fax 02 33 73 51 55
email : provertgb@wanadoo.fr

CHARIER TP
UNIQUEMENT DES PROJETS

UNE REALISATION

Avant

Réalise vos travaux de déconstruction, désamiantage et terrassement

Après

Chantier de suppression de seuil sur l'Urne (Meunil Villeneuve)

Règlement 2017



Ce règlement ne se substitue en aucun cas à l'arrêté préfectoral en vigueur qu'il convient de consulter avant toute saison de pêche (affichage en mairie, en gendarmerie, chez les dépositaires).

➤ La pêche est autorisée 30 mn avant le lever du soleil jusqu'à 30 mn après son coucher (art.R.436-13) sauf réglementation particulière pour la truite de mer, l'anguille et la carpe (consulter l'arrêté préfectoral).

➤ La pêche à une ligne est autorisée à partir des barrages (art.R.436-71 du CE). Néanmoins, sur les rivières classées « poissons migrateurs », toute pêche peut être interdite, sur certains barrages, en amont et en aval (consulter l'arrêté préfectoral). Il est strictement interdit de pêcher dans les dispositifs assurant le franchissement de ces barrages (échelles à poissons) par les poissons migrateurs (art.R.436-70 du CE).

➤ Bien qu'autorisée, il est recommandé de ne pas pratiquer la pêche en marchant dans l'eau, notamment en début de saison. Elle peut toutefois être interdite, en tout temps ou temporairement, sur tout ou partie d'un cours d'eau (consulter l'arrêté préfectoral).

➤ Il est interdit d'utiliser comme appât ou comme amorce les œufs de poissons, naturels, frais, de conserve, ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels.

➤ Les lignes doivent être montées sur cannes, celles-ci restant à la vue des pêcheurs.

➤ Tout pêcheur est tenu de présenter sa carte de pêche et sa carte d'identité halieutique avec photo, ainsi que le contenu de son panier, au(x) garde(s) particulier(s) de l'A.A.P.P.M.A et de la Fédération, aux agents de l'ONEMA et de l'ONCFS, à ceux de la force publique (gendarmerie).

➤ Pêche de nuit de la carpe :

• aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée ;

• tous les appâts et amorces, autres que végétaux, sont interdits.

➤ Tout procès-verbal, dressé pour l'infraction aux dispositions relatives à la police de la pêche, entraîne automatiquement le paiement de dommages et intérêts (transaction civile) à la Fédération. En cas de refus de paiement, l'affaire relève des tribunaux.

1^{ère} catégorie

OUVERTURE : 11 mars • FERMETURE : 17 septembre

➤ Il est interdit d'utiliser comme appât les asticots, sauf exceptions (voir arrêté permanent).

➤ L'amorçage est interdit.

➤ La taille minimale de capture des truites, autres que la truite de mer (35 cm) est fixée à 23 cm, sauf sur les bassins de la Touques et de la Dives, où elle est de 25 cm.

➤ Le nombre de captures par pêcheur et par jour (voir arrêté permanent).

➤ Une seule canne est autorisée.

2^e catégorie

OUVERTURE DU BROCHET ET DU SANDRE : 1^{er} janvier au 31 janvier 2017 et du 1^{er} mai au 31 décembre 2017

➤ La pêche est ouverte toute l'année, sauf pour les carnassiers dont la période et les moyens de pêche sont réglementés (voir arrêté permanent).

➤ **Un quota journalier de 3 carnassiers (black-bass, sandres, brochets) dont 2 brochets maximum s'applique pour chaque pêcheur dans les rivières de seconde catégorie.**

➤ Taille minimale de capture : brochet et sandre consulter l'arrêté préfectoral.

➤ La pêche à 4 cannes (les lignes doivent être montées sur cannes, celles-ci restant à la vue des pêcheurs) est autorisée sauf pour les titulaires de la carte « Découverte enfant » et « Découverte Femme » (1 ligne).

➤ La pêche en bateau sur les rivières du Calvados est autorisée uniquement sur les rivières de 2^e catégorie piscicole.

La réglementation est la même que la pêche en domaine fluvial. Au-delà de 6 CV (moteur thermique), la détention du permis bateau est obligatoire. Il faut être en possession d'une carte de pêche d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Si le bateau est ancré, l'autorisation du détenteur du droit de pêche est obligatoire.

Recommandations

➤ Tout pêcheur doit être respectueux des propriétaires riverains et des parcours mis à sa disposition ; ce qui signifie :

• ne pas stationner dans les entrées d'herbages ni devant les barrières,

• laisser le passage aux autres véhicules, notamment les engins agricoles,

• respecter les clôtures et emprunter les passages mis à disposition

• ne pas pénétrer dans les prés de fauche et les parcelles cultivées : longer les clôtures et les berges, refermer les barrières, laisser les rives propres, respecter les panneaux de signalisation.

• ne pas emmener de chien, en raison de la présence d'animaux possible dans les prés

Tout manquement au règlement constaté par un garde dûment habilité pourra entraîner l'exclusion de l'AAPPMA du pêcheur fautif, sans dédommagement.

Réciprocité EHGO

➤ La Fédération du Calvados fait partie de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO). A ce titre, tout pêcheur adulte titulaire de la carte interdépartementale EHGO à 95 € peut exercer son loisir dans 91 départements du territoire national, de même que les titulaires des cartes « Découverte jeune », « Personne mineure », « Découverte femme » et « Hebdomadaires » qui sont exemptés de la vignette EHGO.

➤ Attention ! Modifications carte « Personne Mineure »

Disparition de la vignette « Réciprocité 14 » et de la vignette EHGO.

Lors de la délivrance initiale de la carte de pêche format papier, le pêcheur devra choisir d'adhérer ou non à l'EHGO. Seuls les pêcheurs ayant fait l'acquisition de leur carte initiale via « www.cartede-peche.fr » auront la possibilité d'adhérer à l'EHGO en cours de saison.

WWW.LAFOSSE-ET-FILS-TP.FR
Travaux en site Maritime et Fluvial

50 ANS D'EXPERIENCE
1966 - 2016

Renaturation de l'Ision
et aménagement de pontons des pêcheurs

Ouvrages bois
Pontons - Jetées - Platages

Ouvrages hydrauliques et Génie civil
Vannes - Déversoirs - Palplanches - Passe-à-poissons - Ouvrages d'art

Renaturation et Continuité Ecologique
Génie Végétal - Berges et talus - Curage - Etangs - Lagunes

Ateliers interne Métaillerie et serrurerie
Passerelles - Accès PMR - Garde-corps ...

LAFOSSE et FILS
TORRES & VILAULT

Le Maizeret - 14940 SANNERVILLE
Tél. 02 31 39 13 04 - Fax 02 31 39 05 55
sarlafosse-et-fils.fr

TERRES & EAUX
La nature, ça se vit.

**Près de 3000 m²
pour vivre votre passion
grandeur nature !**

CHASSEURS • PÊCHEURS • CAVALIERS • VOS ANIMAUX • VOS PASSIONS NATURE

TERRES & EAUX CAEN

10 avenue des Dignes - 14123 Fleury sur Orne - Tél. : 02 31 82 09 70
Magasin ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h à 19h30.

Pour bénéficier en avant-première de toutes nos offres et informations, inscrivez-vous sur notre site TERRESEEAUX.fr

Arbor & sens

Rue de l'Allière
BP60022
14501 VIRE cedex
Téléphone : 02 31 66 10 04
Télécopie : 02 31 68 96 90
contact@arboresens.org
www.arboresens.org

Travaux d'entretien de cours d'eau

Travaux d'aménagement de cours d'eau
(clôtures, abreuvoirs, passerelles)

Restauration de berges et Plantations

Entretien paysagers et forestiers

CHASSE - PÊCHE COUTELLERIE ARCHERIE

Jacques Denys

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS

257, rue de Paris
50600 St Hilaire du Harcouët
Tél. 02 33 49 42 88
www.chasse-peche-univers.com



Bassin de la
Vire

Président

Philippe DUHAMEL
La Forge
14380 Beaumesnil
Tél. 02 31 67 31 98



**Dépositaires
des cartes de pêche**

Brico Leclerc
Vaudry
Tél. 02 31 66 68 67

Jardi Leclerc
Vire
Tél. 02 31 66 17 66

Graziella café
Carville
Tél. 02 31 67 23 89

Bar la Poste
La Graverie
Tél. 02 31 68 20 25

La Campauline
Campeaux
Tél. 02 31 66 49 47

Société de Pêche de Campeaux

1^{ère} catégorie

La Vire

Pont d'Etouvy jusqu'au pont de Campeaux.

2^e catégorie

La Vire

Pont de Campeaux aux Planches d'Avenel.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



> Réciprocité locale
entre les 3 AAPPMA du bassin Virois :
la Gaule Viroise, la Gaule Séverine,
la Société de pêche de Campeaux.



Plan détaillé



**LA TECHNICITÉ
DES PASSIONNÉS
LE SERVICE**

Tél. 02 31 35 46 46
Sortie n°16 - direction Lisieux
Retrouvez toute l'actualité du magasin sur Facebook



Liliane VAL
Le Moulin sous le Bois
14380 Pont-Farcy
Tél. 09 70 75 80 39

Président

Dépositaires des cartes de pêche

Le Petit Mesnil
Bourg de Pont-Farcy

Epicerie Martins
Bourg de Pont-Farcy

Jardileclerc
Route de Caen
Vire

La pêche de Pont-Farcy EHGO

1^{ère} catégorie

U La Douves, la Corbine, la Cauquefourque, la Gouvette, le Tison, le Coisel, la Cune, la Revenière

8 km sur la Drôme depuis le pont de la Plumée jusqu'à la Vire, domaine privé. 4 km sur la Corbine et 6 km sur la Cauquefourque depuis leur source jusqu'à leur confluent avec la Drôme, domaine privé. 4 km sur la Gouvette, 1 km sur le Tison, depuis la limite du département jusqu'à la Vire, domaine privé. 3,5 km sur le Coisel depuis sa source jusqu'à la Vire, domaine privé. 2,5 km sur la Cune. 2 km sur la Revenière.

2^e catégorie

U La Vire

10 km sur la Vire depuis les Planches d'Avenel jusqu'au barrage de Fourneaux (limite du département).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Bernard DAIREAUX
La Mahudière
14500 St-Germain-de-Tallevende
Tél. 06 63 62 32 15

Président

Dépositaires des cartes de pêche

Point Info Tourisme
Sq. de la Résistance
Vire

Quincaillerie Tirard
Vassy

Epicerie KLACZINSKI
Bernière-le-Patry

Jardileclerc
Route de Caen
Vire

La Gaule Viroise

1^{ère} catégorie

U La Vire et ses affluents

250 km de rivières en réciprocité avec les AAPPMA de Campeaux, St-Sever.

U Plan d'eau Bénv-Bocage.

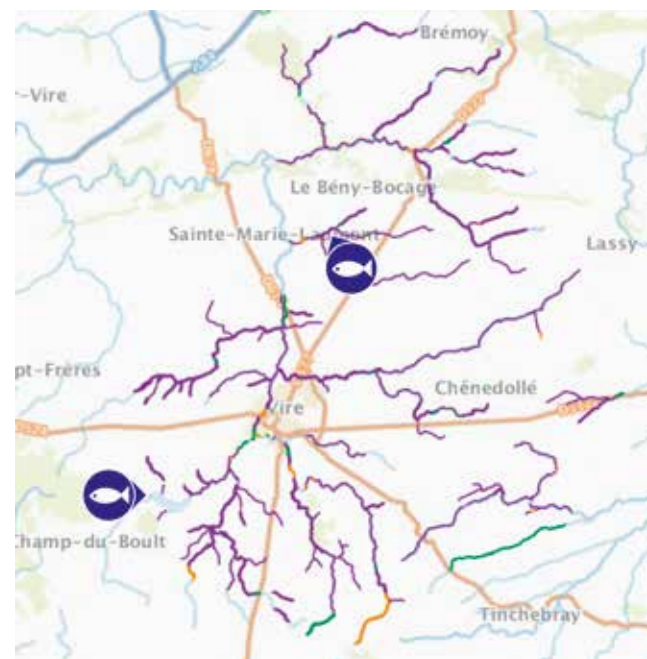
2^e catégorie

U barrage de la Dathée

(45 ha) truites, brochets, sandres, perches, cyprinidés : ouverture le 1^{er} mai 2017.

> Pêche de carpe de nuit.

> Ponton pour personnes à mobilité réduite.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



> **Réciprocité locale**
entre les 3 AAPPMA du bassin Virois :
la Gaule Viroise, la Gaule Séverine,
la Société de pêche de Campeaux.



Plan détaillé



Davy HUET
4, rue des Écoles
14380 Le-Mesnil-Clinchamps
Tél. 06 42 55 76 19

Président

**Dépositaires
des cartes de pêche**

Bar PMU Le Central
Saint-Sever
Tél. 02 31 68 82 58

Bar
Champ du Boulé

**Bar, restaurant
de Saint-Manvieu-Bocage**
Alimentation, épicerie
Le Verger de Saint-Sever

> Information :

Pour la vente des cartes de pêche
une permanence sera organisée
au sein de la mairie de St Sever
les 2 samedis précédents la date
de l'ouverture 2017

> Réciprocité locale

entre les 3 AAPPMA du bassin
Virois : la Gaule Viroise, la Gaule
Séverine et la société de Pêche
de Campeaux.

Plan détaillé



La Gaule Séverine

1^{ère} catégorie

U Etang du Vieux Château

Depuis le barrage du Gast au pont de
la Prise à Beslon. Réciprocité avec
l'AAPPMA la Siennne.

U La Siennne

**U La Sennne, la Brevogne,
la Dathée, la Drôme**

soit 41 km de rivières et de ruisseaux.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Gabriel PITREL
Sept Vents
14240 Caumont-l'Éventé
Tél. 02 31 77 42 10

Président

**Dépositaires
des cartes de pêche**

Le Squal
ZA saint Exupère 3
Saint-Vigor-Bayeux
Tél. 02 31 92 68 61

Boulangerie Cormolain
M. Vautier
Tél. 02 31 77 56 42

Les Pêcheurs de la Drôme EHGO

1^{ère} catégorie

**U Sur le bassin de la Drôme et
sur le bassin de l'Aure**

Limitrophe avec le département de la
Manche.

U D'amont en aval

De Dampierre, commune de la Bazoque
(carte IGN n°1412 et 1413).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

> Assemblée générale

Le 22 janvier

**> Permanence pour
la délivrance des cartes
de pêche**

Les 25 février et le 4 mars
à la mairie de Caumont
de 16h à 18h.

Plan détaillé



Sébastien FRANÇOISE
4, rue Samuel de Champlain
14520 Port-en-Bessin
Tél. 02 31 10 04 32

Président

Dépositaire
des cartes de pêche

Point Vert - Le Jardin
75, rue St Patrice
Bayeux
Tél. 02 31 92 13 97



Les Pêcheurs à la ligne de Bayeux

1^{ère} catégorie

L'Aure et la Drôme

Totalisant 40 km de parcours de première catégorie. L'Aure : de Bayeux à Juaye Mondaye.

La Drôme

Barbeville à Noron la Poterie. Parcours aménagé sur 2 km (Espace Naturel Sensible) à partir du Pont Sadi-Carnot : parcours idéal pour les pêcheurs, randonneurs, vacanciers, écoles...



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Maurice GOULHOT
Canchy
14490 Castillon
Tél. 02 31 21 67 56

Président

Dépositaires
des cartes de pêche

L'ENCRIER
24 rue Octave Mirbeau
Trévières
Tél. 02 31 21 69 89

Café de Paris
Place du Marché
Le Molay Littry
Tél. 02 31 22 95 37

Le Squal
ZA Saint Exupère
Saint Vigor Bayeux
Tél. 02 31 92 68 61

M.Lecardonnel
1, rue Octave Mirbeau
Trévières
Tél. 02 31 22 50 50

Les Trois Rivières **EHGO**

1^{ère} catégorie

De Saon à Dungy

Trévières sur la Tortonne et sur l'Esque.

2^e catégorie

Tortonne

De Dungy au carrefour des Eaux et Aure inférieure.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Patrick ROGER
268, route de Cherbourg
14230 Isigny-sur-Mer
02 31 22 11 00

Président

Dépositaire
des cartes de pêche

Normandy Bar
53 rue Emile Demagny
(face à l'église)
Isigny-sur-Mer



La Gaule du Val-d'Aure **EHGO**

2^e catégorie

L'Aure et son marais

L'Aure serpente sur les 12 km du parcours de la société, du village de la Cambe à Isigny-sur-Mer.

L'Elle

4,5 km de rivières sur la commune de Neuilly-la-Forêt.

La Vire

Domaine public fluvial 2^e catégorie.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Patrice BEAUSSIEU
Village Courcelles
14260 St Georges d'Aunay
Tél. 02 31 77 55 65

Président

Dépositaires
des cartes de pêche

Maison FONTAINE
34, rue Camille Blaisot
Evrecy
Tél. 02 31 80 44 88

Maison de la Presse
15, rue Pasteur
Villers-Bocage
Tél. 02 31 77 02 29



Attention

Pêche interdite

Réserve : « Le Calichon »,
départ RD71, Villers-Caumont
en aval jusqu'à la jonction
avec la Seulles.



La Truite de Villers-Bocage

1^{ère} catégorie

Sur l'Odon

Tournay/Odon, le Locheur, Bougy.

Sur la Seulline

Du pont transformateur de Maison-celles-Pelvey au pont de la route de Vire. « Queue du Renard » (sauf propriété de M^{me} Quesnée) bordant le chemin rural n°2 sur environ 300 m. Arrêt de la société à Saint-Louet-sur-Seulles 500m avant le pont CD33.

Sur la Seulles

Benneville, Coulvain, Cahagnes, Amayé-sur-Seulles, Anctoville, Feugerolles-sur-Seulles, St-Louet-sur-Seulles. Arrêt de la société, 500 m avant le moulin de Feugerolles-sur-Seulles.

Le pont de Saint-Vaast-sur-Seulles

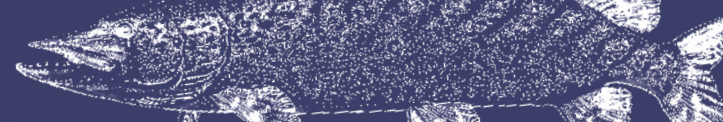
En aval du pont 800 m et en amont 3 km (sous réserve de parcelles gardées).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Calendrier des heures de pêche 2017



Janvier 2017			
Jour	Début	Fin	
Dim 1	8:26	17:44	
Lun 2	8:26	17:45	
Mar 3	8:26	17:46	
Mer 4	8:25	17:47	
Jeu 5	8:25	17:48	
Ven 6	8:25	17:49	
Sam 7	8:25	17:50	
Dim 8	8:24	17:52	
Lun 9	8:24	17:53	
Mar 10	8:23	17:54	
Mer 11	8:23	17:55	
Jeu 12	8:22	17:57	
Ven 13	8:22	17:58	
Sam 14	8:21	18:00	
Dim 15	8:20	18:01	
Lun 16	8:19	18:02	
Mar 17	8:19	18:04	
Mer 18	8:18	18:05	
Jeu 19	8:17	18:07	
Ven 20	8:16	18:09	
Sam 21	8:15	18:10	
Dim 22	8:14	18:12	
Lun 23	8:13	18:13	
Mar 24	8:12	18:15	
Mer 25	8:11	18:16	
Jeu 26	8:10	18:18	
Ven 27	8:08	18:20	
Sam 28	8:07	18:21	
Dim 29	8:06	18:23	
Lun 30	8:05	18:25	
Mar 31	8:03	18:26	

Février 2017			
Jour	Début	Fin	
Mer 1	8:02	18:28	
Jeu 2	8:00	18:30	
Ven 3	7:59	18:31	
Sam 4	7:58	18:33	
Dim 5	7:56	18:35	
Lun 6	7:55	18:36	
Mar 7	7:53	18:38	
Mer 8	7:51	18:40	
Jeu 9	7:50	18:41	
Ven 10	7:48	18:43	
Sam 11	7:46	18:45	
Dim 12	7:45	18:46	
Lun 13	7:43	18:48	
Mar 14	7:41	18:50	
Mer 15	7:40	18:51	
Jeu 16	7:38	18:53	
Ven 17	7:36	18:55	
Sam 18	7:34	18:56	
Dim 19	7:32	18:58	
Lun 20	7:30	19:00	
Mar 21	7:29	19:01	
Mer 22	7:27	19:03	
Jeu 23	7:25	19:04	
Ven 24	7:23	19:06	
Sam 25	7:21	19:08	
Dim 26	7:19	19:09	
Lun 27	7:17	19:11	
Mar 28	7:15	19:13	

Mars 2017			
Jour	Début	Fin	
Mer 1	7:13	19:14	
Jeu 2	7:11	19:16	
Ven 3	7:09	19:17	
Sam 4	7:07	19:19	
Dim 5	7:05	19:21	
Lun 6	7:03	19:22	
Mar 7	7:01	19:24	
Mer 8	6:59	19:25	
Jeu 9	6:57	19:27	
Ven 10	6:55	19:28	
Sam 11	6:53	19:30	
Dim 12	6:51	19:32	
Lun 13	6:48	19:33	
Mar 14	6:46	19:35	
Mer 15	6:44	19:36	
Jeu 16	6:42	19:38	
Ven 17	6:40	19:39	
Sam 18	6:38	19:41	
Dim 19	6:36	19:42	
Lun 20	6:34	19:44	
Mar 21	6:32	19:46	
Mer 22	6:29	19:47	
Jeu 23	6:27	19:49	
Ven 24	6:25	19:50	
Sam 25	6:23	19:52	
Dim 26	6:21	20:53	
Lun 27	7:19	20:55	
Mar 28	7:17	20:56	
Mer 29	7:15	20:58	
Jeu 30	7:12	20:59	
Ven 31	7:10	21:01	

Avril 2017			
Jour	Début	Fin	
Sam 1	7:08	21:02	
Dim 2	7:06	21:04	
Lun 3	7:04	21:05	
Mar 4	7:02	21:07	
Mer 5	7:00	21:08	
Jeu 6	6:58	21:10	
Ven 7	6:56	21:11	
Sam 8	6:54	21:13	
Dim 9	6:52	21:14	
Lun 10	6:50	21:16	
Mar 11	6:47	21:17	
Mer 12	6:45	21:19	
Jeu 13	6:43	21:20	
Ven 14	6:41	21:22	
Sam 15	6:39	21:23	
Dim 16	6:37	21:25	
Lun 17	6:35	21:26	
Mar 18	6:33	21:28	
Mer 19	6:32	21:29	
Jeu 20	6:30	21:31	
Ven 21	6:28	21:33	
Sam 22	6:26	21:34	
Dim 23	6:24	21:36	
Lun 24	6:22	21:37	
Mar 25	6:20	21:39	
Mer 26	6:18	21:40	
Jeu 27	6:17	21:42	
Ven 28	6:15	21:43	
Sam 29	6:13	21:45	
Dim 30	6:11	21:46	

Septembre 2017			
Jour	Début	Fin	
Ven 1	6:47	21:13	
Sam 2	6:49	21:11	
Dim 3	6:50	21:09	
Lun 4	6:52	21:07	
Mar 5	6:53	21:05	
Mer 6	6:54	21:03	
Jeu 7	6:56	21:01	
Ven 8	6:57	20:59	
Sam 9	6:59	20:57	
Dim 10	7:00	20:55	
Lun 11	7:02	20:52	
Mar 12	7:03	20:50	
Mer 13	7:05	20:48	
Jeu 14	7:06	20:46	
Ven 15	7:07	20:44	
Sam 16	7:09	20:42	
Dim 17	7:10	20:40	
Lun 18	7:12	20:37	
Mar 19	7:13	20:35	
Mer 20	7:15	20:33	
Jeu 21	7:16	20:31	
Ven 22	7:18	20:29	
Sam 23	7:19	20:27	
Dim 24	7:20	20:24	
Lun 25	7:22	20:22	
Mar 26	7:23	20:20	
Mer 27	7:25	20:18	
Jeu 28	7:26	20:16	
Ven 29	7:28	20:14	
Sam 30	7:29	20:12	

Octobre 2017			
Jour	Début	Fin	
Dim 1	7:31	20:10	
Lun 2	7:32	20:07	
Mar 3	7:34	20:05	
Mer 4	7:35	20:03	
Jeu 5	7:37	20:01	
Ven 6	7:38	19:59	
Sam 7	7:40	19:57	
Dim 8	7:41	19:55	
Lun 9	7:43	19:53	
Mar 10	7:44	19:51	
Mer 11	7:46	19:49	
Jeu 12	7:47	19:47	
Ven 13	7:49	19:45	
Sam 14	7:50	19:43	
Dim 15	7:52	19:41	
Lun 16	7:53	19:39	
Mar 17	7:55	19:37	
Mer 18	7:57	19:35	
Jeu 19	7:58	19:33	
Ven 20	8:00	19:31	
Sam 21	8:01	19:29	
Dim 22	8:03	19:27	
Lun 23	8:04	19:25	
Mar 24	8:06	19:24	
Mer 25	8:08	19:22	
Jeu 26	8:09	19:20	
Ven 27	8:11	19:18	
Sam 28	8:12	19:16	
Dim 29	8:14	19:15	
Lun 30	8:16	18:13	
Mar 31	7:17	18:11	

Novembre 2017			
Jour	Début	Fin	
Mer 1	7:19	18:10	
Jeu 2	7:20	18:08	
Ven 3	7:22	18:06	
Sam 4	7:24	18:05	
Dim 5	7:25	18:03	
Lun 6	7:27	18:02	
Mar 7	7:28	18:00	
Mer 8	7:30	17:59	
Jeu 9	7:32	17:57	
Ven 10	7:33	17:56	
Sam 11	7:35	17:55	
Dim 12	7:36	17:53	
Lun 13	7:38	17:52	
Mar 14	7:40	17:51	
Mer 15	7:41	17:49	
Jeu 16	7:43	17:48	
Ven 17	7:44	17:47	
Sam 18	7:46	17:46	
Dim 19	7:47	17:45	
Lun 20	7:49	17:44	
Mar 21	7:50	17:43	
Mer 22	7:52	17:42	
Jeu 23	7:53	17:41	
Ven 24	7:55	17:40	
Sam 25	7:56	17:39	
Dim 26	7:58	17:39	
Lun 27	7:59	17:38	
Mar 28	8:00	17:37	
Mer 29	8:02	17:37	
Jeu 30	8:03	17:36	

Décembre 2017			
Jour		Début	Fin
Ven	1	8:04	17:35
Sam	2	8:06	17:35
Dim	3	8:07	17:34
Lun	4	8:08	17:34
Mar	5	8:09	17:34
Mer	6	8:10	17:33
Jeu	7	8:12	17:33
Ven	8	8:13	17:33
Sam	9	8:14	17:33
Dim	10	8:15	17:33
Lun	11	8:16	17:33
Mar	12	8:17	17:33
Mer	13	8:18	17:33
Jeu	14	8:18	17:33
Ven	15	8:19	17:33
Sam	16	8:20	17:33
Dim	17	8:21	17:34
Lun	18	8:21	17:34
Mar	19	8:22	17:34
Mer	20	8:23	17:35
Jeu	21	8:23	17:35
Ven	22	8:24	17:36
Sam	23	8:24	17:36
Dim	24	8:24	17:37
Lun	25	8:25	17:37
Mar	26	8:25	17:38
Mer	27	8:25	17:39
Jeu	28	8:26	17:40
Ven	29	8:26	17:41
Sam	30	8:26	17:41
Dim	31	8:26	17:42

Claude LEMIERE
Hameau de l'Eglise
14250 Ellon
Tél. 02 31 92 95 56

Président

 **Dépositaires**
des cartes de pêche

Bar du Stade
Tilly-sur-Seulles
Tél. 02 31 80 80 25

Le Squal
ZA Saint Exupère 3
Saint Vigor Bayeux
Tél. 02 31 92 68 61



Président

Michel MULAC
Le Château
14400 Nonant
Tél. 02 31 92 97 62

 **Dépositaire**
des cartes de pêche

Michel Mulac
Le Château • Nonant



Renseignements divers

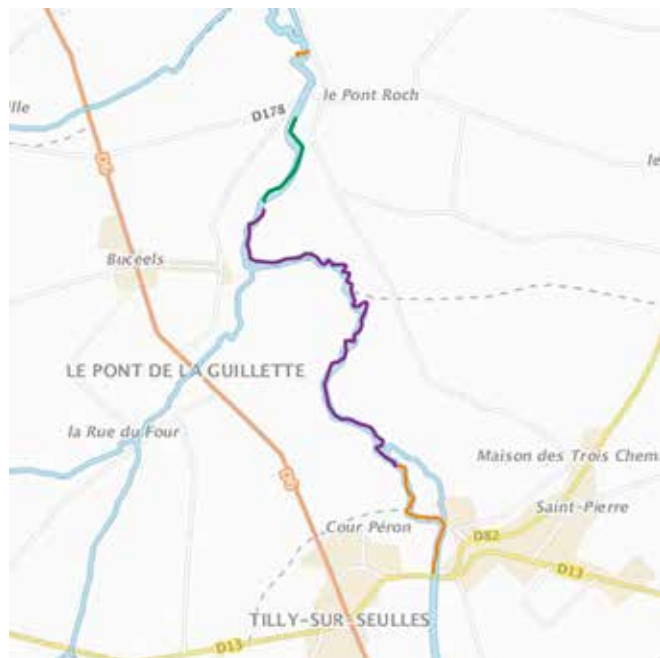
- > Notre loisir s'exerce sur des territoires privés destinés à des activités agricoles, respectez les barrières, clôtures et notamment celles nouvellement posées en fonction de la nouvelle législation. Nous constatons que des débris (canettes, emballages, verre, hameçons) sont régulièrement abandonnés sur les rives, nous risquons de perdre notre parcours de pêche pour ces incivilités.
- > Respecter la nature, elle en a besoin.

La Truite Seullaise

1^{ère} catégorie

 **La Seulles**

Tilly-sur-Seulles jusqu'au pont Roch (Audrieu). Plan fourni avec les cartes de pêche.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

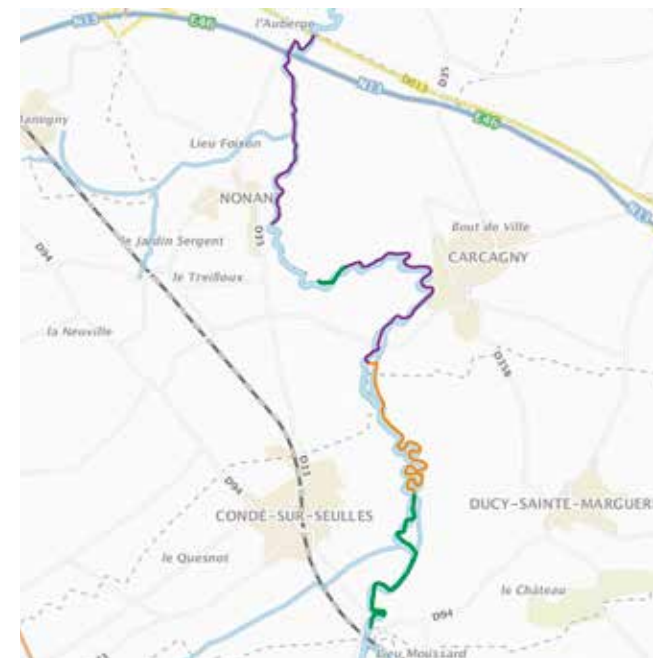


Amicale de la Seulles

1^{ère} catégorie

 **La Seulles**

De Condé-sur-Seulles (pont D94) au pont RN13.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Claude SCHEIRS BEHURET
19, rue des Goélands
14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. 06 08 05 11 66

Président

 **Dépositaires
des cartes de pêche**

Dolypêche
14, rue Grande
Graye-sur-Mer
Tél. 02 31 37 47 35

Central Café
8, rue de la Mer
Courseulles-sur-Mer
Tél. 02 31 37 47 35



Les Deux Vallées **EHGO**

2^e catégorie

La Seules

Commune d'Amblie et de Banville.



Parcours  Rive droite  Rive gauche  Les deux rives  Plan d'eau



Mickaël DELAUNAY
12, rue du Grand Pré
14320 Clinchamps-sur-Orne
Tél. 06 15 40 17 06
contact@hameconversonnais.com
mickaël.delaunayhv@orange.fr
www.hameconversonnais.com

Président



L'Hameçon Versonnais **EHGO**

1^{ère} catégorie

Sur l'Odon

2 parcours de pêche sportive :

No-Kill (800 m)

De la route de Gavrus (CD 139) au pont Neuf.

No-Kill (900 m)

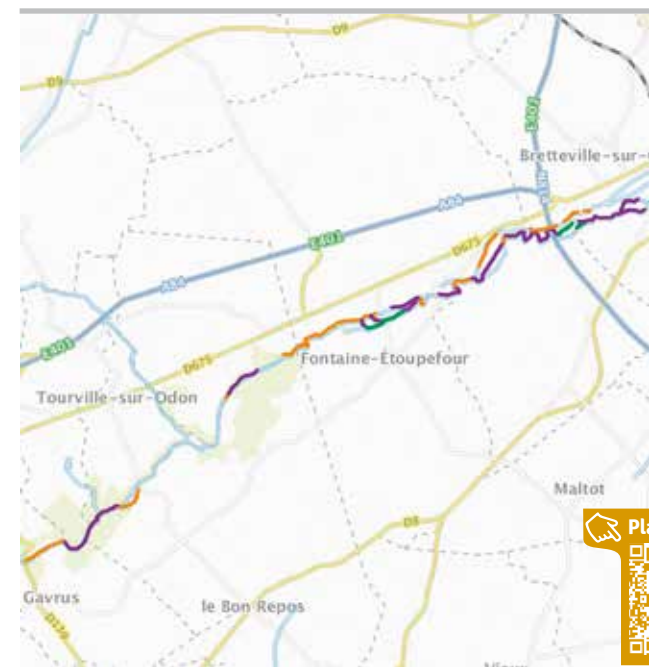
Du pont de Verson (église D214) à la passerelle de la station d'épuration de Verson rive gauche. Rive droite (50 m amont de la passerelle).

Parcours sur les Communes d'Aunay-sur-Odon, Jurques

La Douvette, la Druance,

le Roucamp

5 km sur la Douvette, 3 km sur la Druance, 3 km sur le Roucamp



Parcours  Rive droite  Rive gauche  Les deux rives  Plan d'eau

Plan détaillé 

Dépositaires des cartes de pêche

DECATHLON Mondeville
Oxylane Village • Tél. 02 31 35 46 46

« Le Bistrot »
Route de Bretagne • Mouen
Tél. 02 31 26 74 87

Terres et Eaux
10, rue des Dignes • Fleury-sur-Orne
Tél. 02 31 82 09 70

Brasserie du Centre
11, rue du 12 juin 1944
Aunay-sur-Odon
Tél. 02 31 77 43 92

La Sauvagine
47, route de Bretagne
Bretteville-sur-Odon
Tél. 02 31 73 21 29

Quincaillerie Fontaine
34, rue Camille Blaisot
Évrecy • Tél. 02 31 80 44 88

La P'tite K'Bane
76, rue Général Leclerc • Verson



Atelier Pêche Nature
➤ Pascal DEPEZEVILLE
➤ Tél. 06 81 08 96 53

➤ Assemblée générale
1^{er} vendredi de février à 20h30 à la salle justice de paix et rue du général De Gaulle (14210 Evrecy).

➤ Découverte des parcours de l'Odon

➤ Journée initiation à la pêche
➤ Sortie mouche en réservoir
Décembre, Février et Avril
Pour toutes infos, nous contacter.

28

Christian GOMEZ
2 bis, rue de la Mine
14320 May-sur-Orne
Tél. 02 31 79 39 12
www.may-peche.fr



AAPPMA LA May-enne



Dépositaires des cartes de pêche

Bar PMU « Newton »
1, place Cauchard
Bretteville-sur-Laize
Tél. 02 31 23 52 53

Terres et Eaux
10, av. des Digue
Fleury-sur-Orne
Tél. 02 31 82 09 70

Presse St Martin-de-Fontenay
Espace du Coisel
Tél. 02 31 23 06 01

Bar Tabac « Le Mistral »
29, rue du Canada
May-sur-Orne
Tél. 02 31 79 80 26

Bar brasserie « L'Ippe »
4, place de la Mairie
Cesny-Bois-Halbout
Tél. 02 31 82 49 97

Bar du Centre
à Clinchamps sur Orne

WELDON
Rue du Clos Saint-Joseph
Saint-Martin-de-Fontenay
Tél. 02 31 79 57 11

Maison Fontaine
34 Rue Camille Blaisot
Évrecy
Tél. 02 31 80 44 88



Atelier Pêche Nature
Maxime TORELLI
Tél. 06 45 54 60 61

> Assemblée générale
le 19 février 2017 à partir de 10 h

Président



La Mayenne, Cheminots Caennais EHGO

1^{ère} catégorie

U La Laize

- > 3 km de la route d'Harcourt à la confluence avec l'Orne en domaine privé
- > 1 km en amont du Pont Neuf à Fresney le Puceux.
- > 2 km 500 entre La Planche à la Housse à Fresney le Puceux et Jacobmesnil.
- Nouveau parcours en No-kill avec réglementation spécifique :**
 - Se référer à l'arrêté préfectoral
 - La remise à l'eau des poissons est obligatoire.
 - Seuls sont autorisés les mouches artificielles et les leurres souples ou durs armés d'hameçons simples, ardillon écrasé.
 - Musettes de pêche interdites sur ces parcours.

U La Guigne

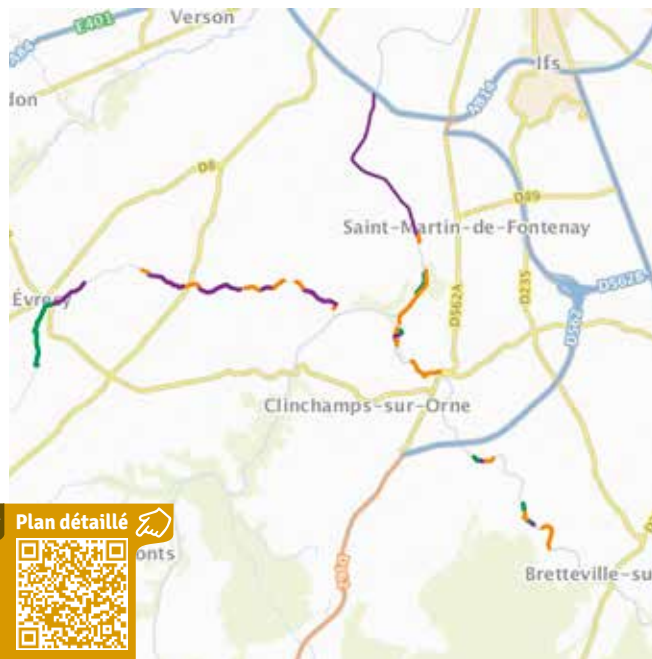
- > 14 km depuis la confluence avec l'Orne jusqu'à Evrecy. Pêche patrimoniale, gracieuse recommandée.

2^e catégorie

U L'Orne

- > 10 km en aval du barrage de Saint André, en domaine public
- > 2 km en amont du Barrage de Saint André, en domaine privé.

- > **Parcours carpe de nuit** sur les deux rives.
- > **Gratiation des carnassiers** recommandé.
- > **Tous les parcours sont signalés** par des pancartes (début et fin) tout comme la réglementation spécifique.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Président

Claude ROULLIER
11, rue Camille Jeanne
14700 Falaise
Tél. 06 50 09 54 93
courrier@pont-douilly.com
<http://peche.pont-douilly.com>



Dépositaires des cartes de pêche

Garage Bernier
Pont d'Ouilly
Tél. 02 31 69 80 35

Bar de l'Isle
M^{me} Sandrine LEGAL
Pont d'Ouilly
Tél. 02 31 69 98 73

Auberge du Roc
Le Mesnil Villement
Tél. 02 31 69 27 92

Articles de pêche
M. Gauthier Potigny
Tél. 02 31 90 13 56

Les 3 cannes
20, rue de la Pelleterie
M. Matéo
Falaise
Tél. 02 31 90 04 01



> Assemblée générale
Le 8 Janvier

Les Pêcheurs de Pont d'Ouilly EHGO

1^{ère} catégorie

U La Baize

De la confluence avec l'Orne en amont jusqu'à la limite Menil-Vin rive droite et la Montelière rive gauche communes Les Isles Bardel et Rapilly (Arrêté de protection du biotope : la pêche en marchant dans l'eau est interdite dès l'ouverture jusqu'au 31 mai).

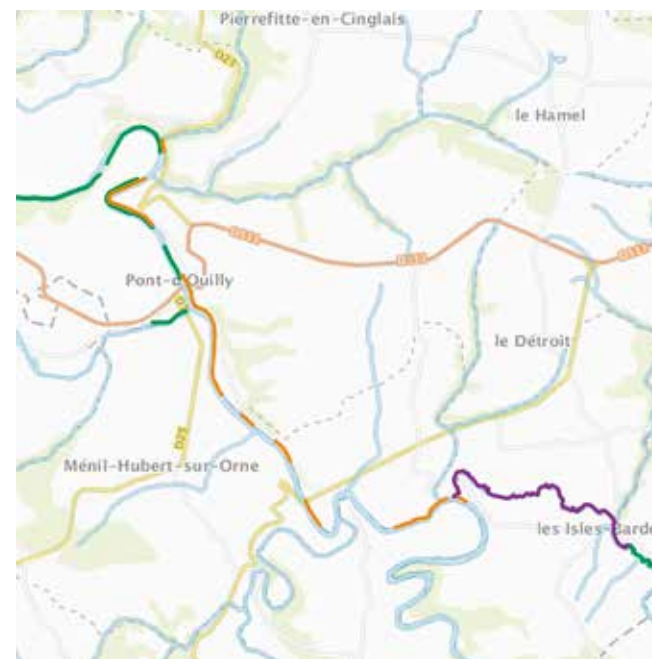
U Le Noireau

De la Potiche à la confluence avec l'Orne.

2^e catégorie

U L'Orne

de St-Philbert en aval, communes les Isles-Bardel, le Mesnil-Villement, Pont d'Ouilly jusqu'à St-Christophe. Pêche au Coup, Pêche au Posé, Pêche à la Mouche ou autres leurres autorisés.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Plan détaillé



Alain DRIAUX

7 bis, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen • Tél. 06 82 61 49 82
drilain@hotmail.fr
<http://uggc.e-monsite.com>



Président

Dépositaires des cartes de pêche

M. DRIAUX 7 bis, rue Neuve Bourg
l'Abbé • 14000 Caen • Tél. 06 82 61 49 82

M. GOUJON 30 rue Rougemont
Bretteville-sur-Laize
Tél. 06 09 27 20 41

Bar Gouvix M. ZAHNER Jean-François
Gouvix • Tél. 02 31 23 50 70

Auberge du Pont du Coudray
Amayé-sur-Orne • Tél. 02 31 80 53 55

Le Delta Restaurant
Laize-la-Ville • Tél. 02 31 79 80 99

Terres et Eaux 10 av. des Digos
Fleury-sur-Orne • Tél. 02 31 82 09 70

Café du Stade
Tilly-sur-Seulles • Tél. 02 31 80 80 25

Bar des Amis Feuguerolles Bully

DECATHLON Mondeville
Oxylane Village • Tél. 02 31 35 46 46

Cora Carpiquet

Le Poisson Bleu Ouistreham

Bar le Saint-André
Saint-André-sur-Orne
M. Gosselin • Tél. 02 31 24 30 49

Le Fontenay
Fontenay le Marmion 14320

Maison Fontaine Evrecy
34, rue Camille Blaisot
Evrecy • Tél. 02 31 80 44 88

Le Panier Sympa
Grande rue • Amayé-sur-Orne

INTERMARCHE Louvigny
ZAC des Longs Courts • Louvigny

Atelier Pêche Nature
Alain DRIAUX
Tél. 06 82 61 49 82

> **Section compétition**
Alain Driaux • Tél. 02 31 79 92 16

> **Quiver Club 14**
quiverclub14.e-monsite.com



Union Gaule et Gardon Caennais EHGO

1^{ère} catégorie

L'Odon

Mesnil de Louvigny à sa confluence
avec l'Orne.

Laize

Laize-la-Ville (rive gauche)

Parcours No-Kill Truite sur La Laize
entre le pont de Laize la Ville et les car-
rières de la Roche Blain.

2^e catégorie

L'Orne

De Caen à Grimposq (pont de Brie). Do-
maine public et privé. Les parcours sont
balisés. Poste de pêche handipêche à
Louvigny, rive droite de l'Orne, le Grand
Cours.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



La Suisse Normande EHGO

1^{ère} catégorie

Ruisseau de la Porte

Du village de la Fontaine à la confluence
de l'Orne.

Ruisseau des Vaux

À partir du terrain appartenant à la
Communauté de Communes jusqu'à la
limite de St-Omer et Donnay.

Plan d'eau du Prieuré

À Culey le Patry (EHGO) carte de pêche et
carte plan d'eau obligatoires. Pour tous
renseignements, s'adresser aux dépo-
sitaires et au président M. Le BELLEGO.

2^e catégorie

L'Orne

Du pont de la bataille « Clécy-le-Bô » à
l'ancienne mine de St-Rémy.

À « Les Aulniaux » (rive droite) : par-
cours à accessibilité améliorée.

À la Cambronerie l'accès aux personnes
à mobilité réduite.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Sylvain LE BELLEGO

Contact Vice Président >
Michel LEMUNIER
Tél. 02 31 69 76 03

Président

Dépositaires des cartes de pêche

Clécy

> PMU Tabac
> Camping « Le Vey »
> Coccimarket
> Beau Rivage

Saint-Rémy-sur-Orne

> Journaux Tabac

Plan détaillé



Jacky BURET
11, pl. des Cévennes
14123 Ifs
Tél. 06 36 19 84 11
truitecondeenne@orange.fr

Président

Dépositaires des cartes de pêche

M. et M^{me} Goimbault
« Bar du Chêne »
Rue du Chêne
Condé/Noireau
Tél. 02 31 69 11 75

Brasserie Le Paris
« Chez Marie Jo »
29, rue de Verdun
Condé/Noireau
Tél. 02 31 68 51 14

PMU Bar Brasserie
M^{me} Brenet à Vassy
Tél. 02 31 68 51 14

Atelier Pêche Nature
➤ Jérémie DESERT
➤ Tél. 07 83 17 19 81

La Truite Condéenne EHGO

88 km de 1^{ère} catégorie

Rivières principales

La Drunche 25 km du Pont d'Escures à St-Jean-le-Blanc jusqu'à Condé/Noireau. Le Noireau, 10 km limite avec le département de l'Orne à Beaumanoir au pont des Bordeaux, le Tortillon, 10 km de Vassy à Condé/Noireau.

Ruisseaux

Affluents de la Drunche (le Cresme, le Halgré), affluents du Tortillon (la Ségande, la Rocque, le Gourguesson).

Parcours patrimonial

La Drunche du pont de Bons (commune de Lassy) jusqu'au Pont d'Escures (commune de St-Jean-le-Blanc).

Plan d'eau

Le plan d'eau du parc municipal de Condé/Noireau. Ce plan d'eau étant classé en 1^{ère} catégorie, pour les conditions d'accès, veuillez prendre contact avec l'AAPPMA.

Attention : n'ayant pas tous les parcours respectez les interdits que vous rencontrez.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Plan détaillé

Président

Pascal MAGLOIRE
16, rue de Caen
14220 Thury-Harcourt
Tél. 02 31 79 14 55
pascal.magloire@wanadoo.fr

Dépositaires des cartes de pêche

Bar « La Cigogne »
6, rue Pierre Gringare • Tél. 02 31 79 13 72

Le camping du Traspy
Rue du pont Benoît

Maison de la presse
Bar la Gitane • 5, rue de Condé
Tél. 02 31 79 70 21 • Fermé le dimanche

**Office de tourisme
de la Suisse-Normande**
2, place St-Sauveur • Thury-Harcourt
Tél. 02 31 79 70 45

Milaïne
10, place du G^e de Gaulle
Thury-Harcourt • Tél. 02 31 85 53 01

M. Pascal MAGLOIRE
Sur rendez-vous



Le président se déplace en cas d'impossibilité majeur pour vous fournir une carte et vous invite à utiliser le site internet www.cartedepeche.fr



➤ **Carte de pêche et carte plan d'eau** obligatoires à retirer chez nos dépositaires ou auprès du Président au 06 81 93 34 89. La carte annuelle plan d'eau peut être achetée au même titre pour tous, suivant les catégories de pêcheurs, mais devra pour les extérieurs à l'Orne Fleurie être associée à un timbre EHGO. La pêche pourra être interdite ou limitée en cas d'utilisation du site par d'autres associations ou groupes (kayak, comité d'entreprise, centre de vacances...). Nous sommes invités par la commune de Thury-Harcourt, alors comportons-nous en gens civilisés dans le respect de chacun.

➤ **Les volontaires** sont les bienvenus pour l'entretien des parcours et les activités. Informations sur le panneau de la cabane et sur Ouest-France.

➤ **Pour tous renseignements** vous pouvez joindre Pascal Magloire

L'Orne Fleurie EHGO

1^{ère} catégorie

Ruisseau « Le Val Québert »

Commune de St-Martin-de-Sallen (D6), interdiction parcours groupement forestier. Pêche côté D6 uniquement à gauche direction Aunay-sur-Odon, lâcher de truites sauf réglementation contraire, parcours balisé du D6 jusqu'à l'Orne pêche privée.

Ruisseau « Des Vaux »

2 000 m commune de Caumont/Orne. Parcours Mony uniquement (voir réciprocité avec Clécy + parcours conseil général).

Ruisseau « L'Herbion »

Commune de Culey-le-Patry. Lâchers de truite fario (D166) lieu-dit les Planches, ruisseau l'Herbion pêche uniquement en aval du petit parking rive gauche chez M. Morel.

2^e catégorie (sauf parcours privés)

Rivière de l'Orne

Parcours balisés D166, pont de la mousse à Thury-Harcourt, la Gare à Thury-Harcourt, le Hom sur la commune de Curcy-sur-Orne, Croisilles à partir du Hom, dits chez M. Larue.

Plan d'eau du Traspy

Cartes journalières et hebdomadaires disponibles au camping. 15 000 m², 500 m de parcours classé en 1^{ère} catégorie situé à Thury-Harcourt entre le centre aquatique et le camping.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau



Plan détaillé





Yannick BRION
139, route d'Olendon
14220 Bons Tassily
Tél. 02 31 40 77 43

Président



Dépositaire
des cartes de pêche

Maison de la Presse
Rue du Général Leclerc
Potigny
M. Gautier Gilbert

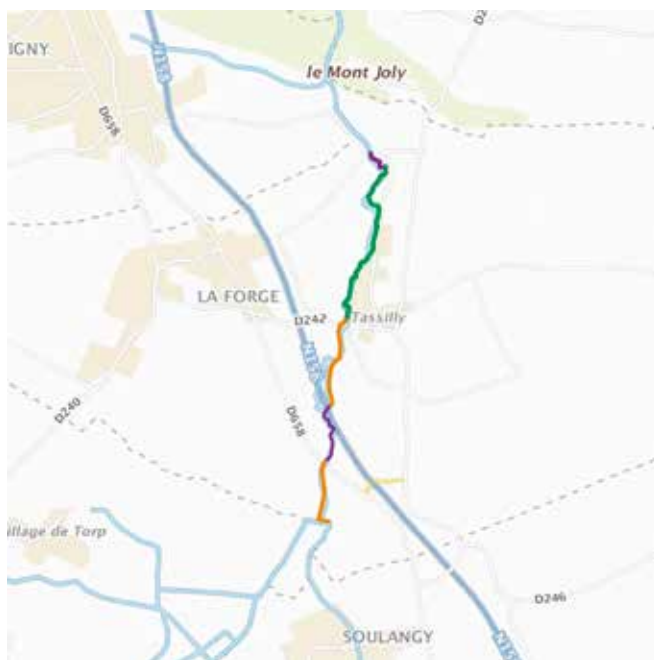


Le Laizon EHGO

1^{ère} catégorie

U « Le Laizon »

Commune de Bons-Tassilly



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Christian GRIGY
24, rue Renoir
14000 Caen
Tél. 09 60 50 96 51

Président



Dépositaires
des cartes de pêche

M. Gauthier
Presse articles de pêche
Potigny

Maison de la Presse
Mezidon

Restaurant Le Bras d'Or
Bonnesbosq

A.S.L.
Mondeville

DÉCATHLON
Mondeville Village Oxyane

Centre socioculturel de
Mondeville

Bar PMU Le Longchamps
Mondeville

Coccimarket
M. Vieillard
6 avenue du 2^e Corps Canadien
Saint-Germain-le-Vasson

Librairie papeterie
presse Dubois
11 rue Pasteur • Giberville

> Assemblée générale

12 Janvier 2018 à 18h30, salle de l'ASL (TRIP Normand), rue du Dr Calmette à Mondeville.

> Réunions de bureau pour l'année 2017

9 février, 2 mars, 14 avril, 1^{er} juin, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 30 novembre (Téléthon), 14 décembre.

> **Nota :** les réunions du 14 avril et du 1^{er} juin se tiendront dans la salle des associations à St Germain le Vasson. Les réunions sont ouvertes à tous les sociétaires de la Gaule des Métallos et aux pêcheurs réciprocitaires de l'EHGO.

La Gaule des Métallos EHGO

1^{ère} catégorie

U La Laize

St-Germain-le-Vasson, Urville

U la rivière de Montreuil

La Roques-Baignard, Montreuil, Léaupartie

U le Grandouet, la Dorette

Léaupartie, Rumesnil

U le Beuvronnais

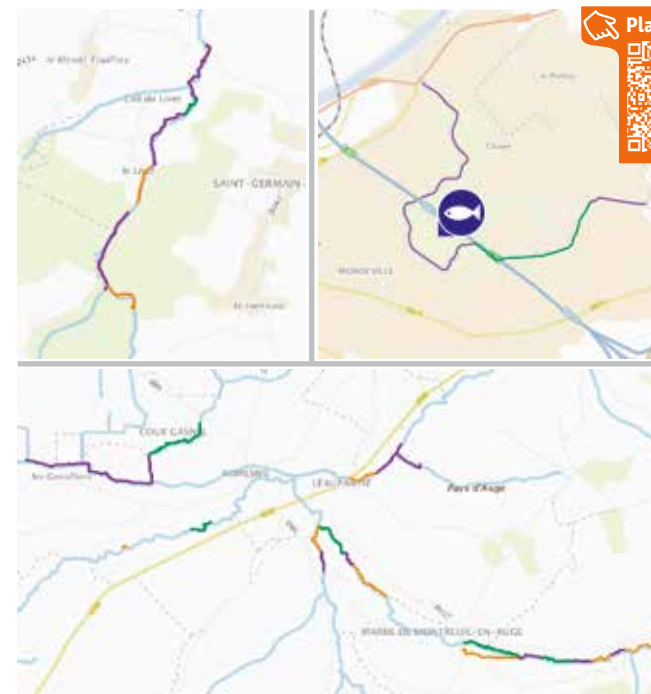
Un parcours idéal de 25 km de rivières, de nombreuses passerelles.

U le Biez

U la Gronde

Pratique de la pêche

Tous les jours suivant les heures légales de l'arrêté préfectoral. 6 truites par jour et par pêcheur. Gestion patrimoniale sur certains parcours. Le jour des déversements, il est recommandé aux pêcheurs de suspendre leur action de pêche. Cette recommandation est laissée à l'appréciation des pêcheurs.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé





Jean MIREY

9, rue de Caen
14170 St-Pierre-sur-Dives
Tél. 06 85 48 81 29

Président



**Dépositaires
des cartes de pêche**

Office de Tourisme
Saint-Pierre-sur-Dives

Maison de la Presse
Méridon

**> Parcours vacances
recommandés**

Le site du Moulin d'Ouille
et le site du Moulin de Carel

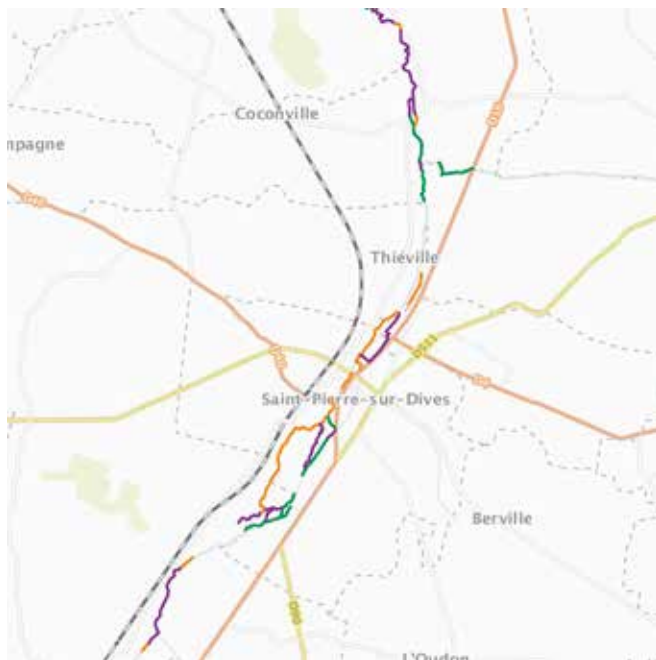


La Gaule Pétruvienne EHGO

1^{ère} catégorie

La Dives

Du pont de Vendeuvre à Ecageul parcours balisés.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Gérard CHAPERON

9, rue du Mont
14840 Démouville
Tél. 06 09 99 37 97

Président



**Dépositaires
des cartes de pêche**

Décathlon Rots
Tél. 02 31 06 09 00

Décathlon Oxlane
Village Mondeville
Tél. 02 31 35 46 46

Charcuterie Placet
20, rue du Général Leclerc
Argences
Tél. 02 31 43 69 03

Maison de la Presse
105, rue Jules Guesde • Mezidon
Tél. 02 31 20 09 58

Terres et Eaux
10, rue des Digos
Fleury-sur-Orne
Tél. 02 31 82 09 70

M. THOUROUDE
12, chemin des Chèvrefeuilles
Caen • Tél. 02 31 84 36 23

Le Poisson Bleu
12, quai Charcot • Ouistreham
Tél. 02 31 96 19 42

Cordonnerie Basta
Centre Commercial Intermarché
Rue de la Gare • Argences
Tél. 09 71 51 96 23

Office de Tourisme
Place Paul Quéllec • Troarn
Tél. 02 31 39 14 22



> Assemblée générale

prévue le quatrième samedi
de Janvier 2017.

> Section compétition

THOUROUDE Lionel
Tél. 02 31 84 36 23

> Note : L'AAPPMA se réserve
le droit de modifier les parcours
au cours de l'année.



Atelier Pêche Nature

> Ludovic TOMERAY
> Tél. 06 03 64 14 30

Le Brochet Caennais EHGO

1^{ère} catégorie

La rivière Muance

La vieille rivière
Sur les communes d'Argences, Janville,
Saint-Pierre du Jonquet, Troarn

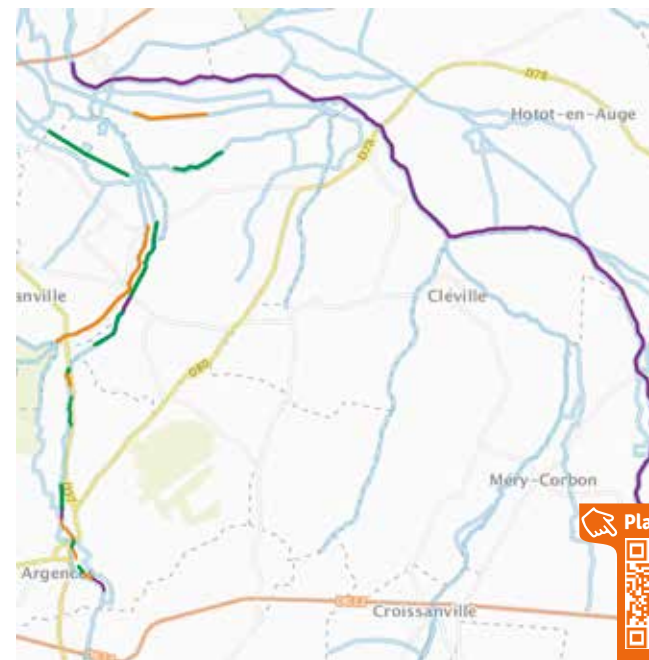
2^e catégorie

La Dives

En aval du pont de la route de Paris (D613),
domaine public, jusqu'au barrage de
Saint-Samson. Pêche autorisée tous les
jours (4 cannes pour les pêcheurs titu-
laires d'une carte « Personne Majeure »
ou « Personne Mineure ». Une seule canne
pour les autres.

Canal Oursin

rive droite entre la D37 et la D78



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Pierre JAPPAIN
12, rue Albert 1^{er}
14160 Dives/Mer
Tél. 06 71 34 51 78
<http://lacotenormande-over-blog.com>



Dépositaires des cartes de pêche

Cabourg Marine
M. & M^{me} Delanoé • Cabourg
Tél. 02 31 91 69 08

Articles de Pêche
M. Laplanche • Pont-l'Évêque
Tél. 02 31 64 00 77

Restaurant « Le Bellem »
Route de Paris • Bellengreville
Tél. 02 31 23 61 60

M. Jean-Marie Fontaine
3, rue de la Paix • Colombelles
Tél. 06 84 72 68 40

Bar des Sports
M. Motloch • Cambremer
Tél. 02 31 63 03 52

Terres et Eaux
Fleury-sur-Orne • Tél. 02 31 82 09 70

Le Poisson Bleu
12, quai Charcot • Ouistreham
Tél. 02 31 96 19 42

DÉCATHLON, Oxyane Village
Mondeville • Tél. 02 31 35 46 46

**Syndicat d'Initiative
de Dives-sur-Mer**

> Garde Pêche Particulier
Alain FOUGEROLLES
Tél. 06 60 65 64 29

Atelier Pêche Nature
> Thierry ROUSSELIN
> Tél. 06 33 01 48 46

Plan détaillé



Président

Association Amicale des Pêcheurs à la ligne de la Côte Normande EHGO

1^{ère} catégorie : domaine privé

U L'Ancre

18 km de berges de son embouchure sur la Dives au Pont de la D276 Longueval.

U La Dorette

Mairie d'Auvillars D16 à Repentigny (accès par la D16).

U Le ruisseau de Gaudemuche

1,2 km de berges à Cresseville accès par la RN175.

U La Muance

2 km sur une berge de Janville D78 à la porte à flot sur la Dives (Troarn) accès par la D175.

Tous les parcours de l'AAPPMA la Côte Normande sont délimités par des pancartes de début et fin de parcours.

2^e catégorie

U La Dives

35 km de berges en domaine public du pont de Cabourg D513 au barrage de St Samson. La Vieille Muance de Troarn N175 à Janville D78. Ensemble des canaux syndiqués de la Vallée de la Dives communiquant avec ces 3 rivières.

U La Divette

Domaine privé, ville de Cabourg, 4 km de berges des portes à flot du pont de pierre à la passerelle du chemin d'Harcouel.

U Robehomme

L'association est autorisée à pratiquer et à contrôler la pêche sur les cours d'eau non domaniaux du département bordant la RD 224 depuis le carrefour formé avec la RD95 (au point repère 5+339).

2 postes de pêche pour personnes à mobilité réduite existent aux vannes de Périers-en-Auge.

Parcours spécifiques

U Canaux du bassin de la Dives

Domaine privé comprenant environ 180 à 200 km de berges.

U Pêche à la mouche sur l'Ancre au lieu « les Aieux ».

Ces deux parcours sont accessibles moyennant l'achat d'une vignette supplémentaire. 5 concours de juin à Septembre (dates à définir, seront affichées chez les dépositaires).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Président

Gérard PAUL
7, rue des Belges
14150 Ouistreham
Tél. 09 77 73 58 62

Dépositaire des cartes de pêche

« Le St-Julien »
29, rue de Lisieux
St-Julien-le-Faucon
Tél. 02 31 63 80 30

Vie et Viette EHGO

1^{ère} catégorie

U **Rivière la Vie** (7km), de part et d'autre de la commune de St-Julien-le-Faucon (route de Lisieux, St-Pierre/Dives) : domaine privé.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé





Richard JORROT

La Cousinière
St-Ouen le Houx
14140 Livarot Pays d'Auge
Tél. 02 31 63 12 70
richard.jorrot@sfr.fr

Président



Dépositaires des cartes de pêche

Office de Tourisme
1, place Georges Bisson
14140 Livarot
Tél. 02 31 63 47 39

Bar « Café du Parc »
26, rue Marcel Gambier
14140 Livarot

> **Assemblée générale**
chaque année le 3^{ème} vendredi
de janvier à 20h30



La Gaule Livarotaise **EHGO**

1^{ère} catégorie

La Vie

Sur le domaine privé du département du Calvados depuis environ 1 km en amont du pont de Ste Foy de Montgomery jusqu'au pont de Coupesarte (parcours balisé).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Robert BERTHET

Les Voings
14170 Bernières-d'Ailly
Tél. 02 31 90 65 35
robert.berthet127@orange.fr

Président



Dépositaire des cartes de pêche

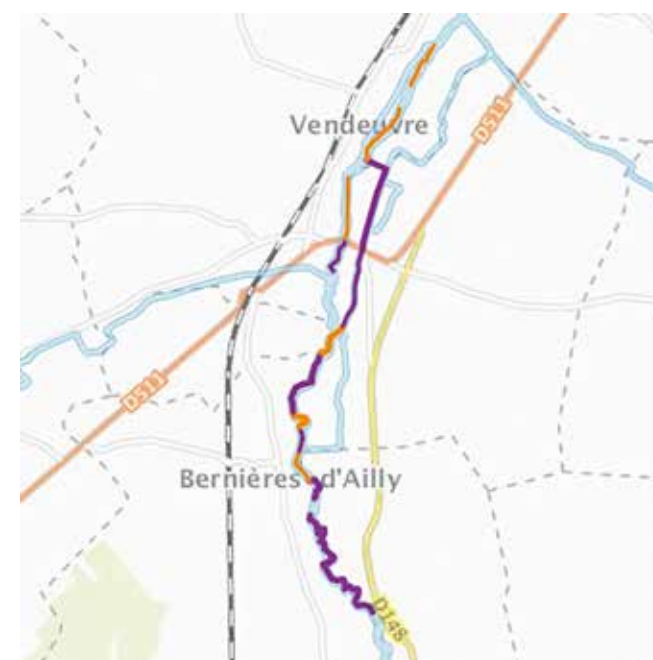
Tous les vendredis du 17 février
au 28 avril à la mairie de Bernières-d'Ailly de 10h à 12h et de
14h à 16h30.



Société de Pêche de Bernières-d'Ailly

La rivière Dives

Parcours sur 6 km. Du pont de Vicques au pont de Vendœuvre.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Philippe AUZERAIS
204 Chemin Sorin
14130 Saint-Julien-sur-Calonne
Tél 07 81 39 53 16
www.apalva.org

Président



Dépositaire des cartes de pêche

Pascal LAPLANCHE,
articles de pêche & chasse
1 & 3 bis, rue Georges Clémenceau
Pont-l'Évêque
Tél. 02 31 64 00 77



Fabien THOMAS
La Croix Rouge
14100 Courtonne la Meurdrac
Tél. 06 61 78 02 94
lagazettedelaspl@caramail.fr

Président

Dépositaires des cartes de pêche

Cartes de pêche
« Hebdomadaire »
disponibles à l'Office de Tourisme
de Lisieux (en plus des autres
dépositaires).

Auberge de la Champelevre
Coquainvilliers
Tél. 02 31 62 29 20

Relais des Quatre Routes
Les Quatre Routes
Ouilly-le-Vicomte
Tél. 02 31 32 91 66

DECATHLON
Route de Paris
Lisieux
Tél. 02 31 48 60 40

Pascal LAPLANCHE
Articles de pêche
1 bis, rue Georges Clémenceau
Pont-l'Évêque
Tél. 02 31 64 00 77

Bar Le Cristal
32, rue Fournet, Lisieux
Tél. 02 31 62 08 18

M. Christian LAUNSTORFER
Lieu-dit le Moulin
Notre Dame de Courson.

Association des Pêcheurs à la ligne de la Vallée d'Auge EHGO

1^{ère} catégorie en domaine public

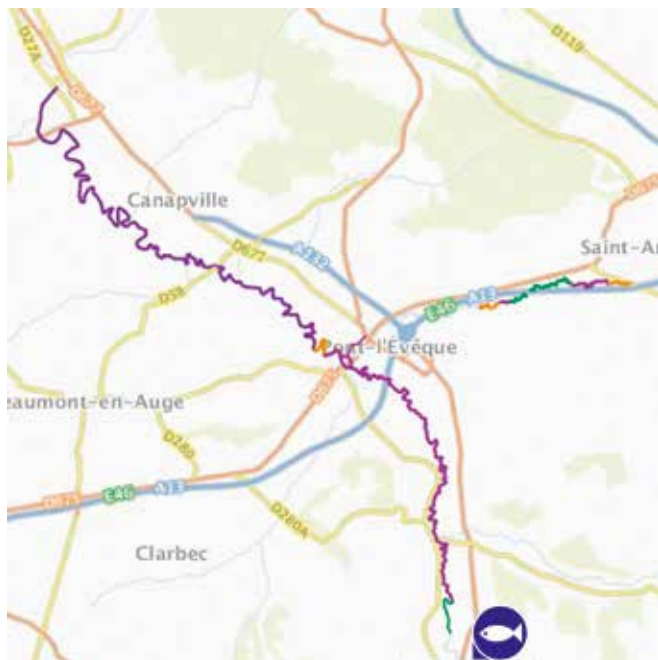
U La Touques

- Premier fleuve français en population de truites de mer (5 000 à 7 000 remontées annuelles).
- Station de comptage au Breuil-en-Auge (Près de la distillerie du Château).
- 40km de rives de la limite aval du château du Breuil-en-Auge à la limite amont du domaine maritime (Pont SNCF de la Touques).

1^{ère} catégorie en domaine privé

U La Calonne

- 1^{er} affluent de la Touques
- 6 km de parcours privés dont 1 parcours situé au cœur de Pont l'Évêque réservé aux jeunes pêcheurs.
- Parcours balisés, merci de respecter les rives autorisées.
- Parcours en gestion surdensitaire en amont du pont de Saint-Julien-sur-Calonne.
- Parcours en gestion patrimoniale en aval du Pont de Saint-Julien-sur-Calonne.
- Pêche interdite les jours de lâchers sur les parcours en gestion surdensitaire.



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Société de Pêche Lexovienne EHGO

1^{ère} catégorie

U 52 km de parcours sur le domaine privé + ville de Lisieux

Rivières

U La Touques

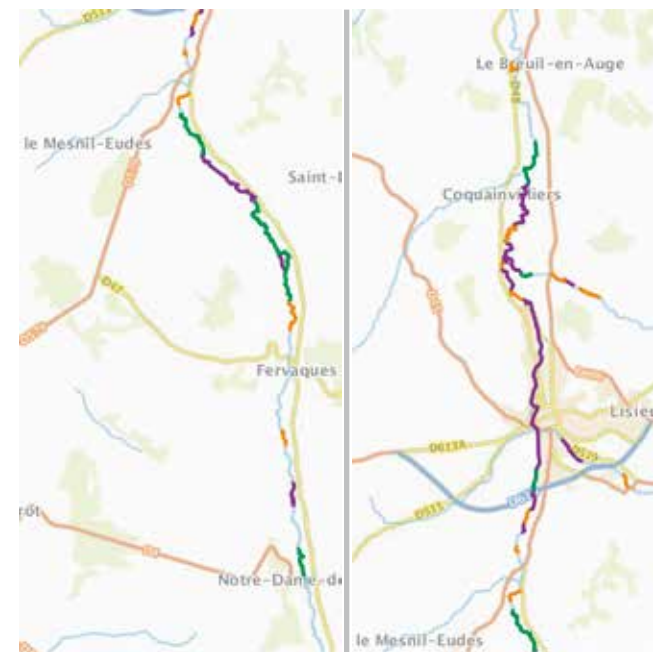
Du pont de la D264 au Breuil-en-Auge jusqu'à la limite du département du Calvados, commune les Moutiers-Hubert.

U La Paquine

De la voie de chemin de fer de Coquainvilliers jusqu'à la confluence avec La Touques. 2 sections situées entre Rocques et Ouilly le Vicomte.

Parcours en discontinu sur les deux rivières (voir le dépliant avec votre carte de pêche).

20 km de parcours balisés, tout mode légal de pêche (voir la réglementation intérieure), 15 km de parcours balisés réservés à la mouche, grâciation obligatoire, sauf truite de mer (voir arrêté permanent).



Parcours — Rive droite — Rive gauche — Les deux rives — Plan d'eau

Plan détaillé



Plan détaillé



LIBÉRONS LES RIVIÈRES DU CALVADOS

La renaissance des cours d'eau passe par la suppression des obstacles qui limitent la circulation des poissons et des sédiments.

Le retour aux écoulements naturels « rajeunit » les rivières qui retrouvent leur dynamisme biologique maximal et leur profil d'équilibre.

L'équipement d'un obstacle avec une passe à poissons est très loin de compenser les dommages causés à l'hydrosystème :

- maintien de la modification du régime des eaux et ennoiment des habitats, en particulier propices à la reproduction et au grossissement des jeunes poissons,
- retard dans la migration des poissons et effet cumulatif des aménagements sur cette migration,
- dispositifs de franchissement parfois encombrés ou mal alimentés les rendant inefficaces,
- contribution à la dégradation de la qualité des eaux (dystrophisation, réchauffement, désoxygénation des eaux, développement de cyanobactéries toxiques rendant impossibles certains usages...).

Aussi, afin d'encourager les opérations de restauration de la continuité écologique, l'un des critères fondamental du bon état des cours d'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie subventionne les opérations d'arasement ou de dérasement des ouvrages hydrauliques à un taux très incitatif – entre 80 et 100 % – au cours de son X^e programme (2013-2018).

Remise de la Courtonne dans son lit original



Vannage et passe à poissons avant travaux



Lit reconstitué

**VOUS POUVEZ EN SAVOIR PLUS EN CONTACTANT VOTRE DIRECTION
TERRITORIALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE AU
02 31 46 20 20.**